

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de roues en acier, originaires de République populaire de Chine

[Règlement d'exécution \(UE\) 2020/353 de la Commission du 3 mars 2020](#)

(JO L65 du 4 mars 2020)

Le 15 février 2019¹, la Commission européenne a ouvert une enquête antidumping concernant les importations dans l'Union de roues en acier originaires de la République populaire de Chine.

Au cours de cette enquête et compte tenu des éléments disponibles concernant le dumping, le préjudice et le lien de causalité, le 11 octobre 2019, par règlement provisoire (UE) 2019/1693², la Commission a institué un droit antidumping provisoire sur les roues en acier originaires de la République populaire de Chine.

Compte tenu des marges de dumping constatées et de l'importance du préjudice causé à l'industrie de l'Union, par règlement d'exécution (UE) 2020/353 du 3 mars 2020³, la Commission institue un droit antidumping définitif sur les importations de roues en acier destinées à être utilisées sur la route, avec ou sans leurs accessoires et équipées ou non de pneus, conçues pour :

- les tracteurs routiers,
- les véhicules automobiles pour le transport de personnes et/ou pour le transport de marchandises,
- les véhicules automobiles à usages spéciaux (par exemple, voitures de lutte contre l'incendie, voitures épanduses),
- les remorques ou semi-remorques, non automobiles, des véhicules énumérés ci-dessus,

originaires de la République populaire de Chine, relevant actuellement des codes NC ex 8708 70 10, ex 8708 70 99 et ex 8716 90 90 (codes TARIC 8708 70 10 80, 8708 70 10 85, 8708 70 99 20, 8708 70 99 80, 8716 90 90 95 et 8716 90 90 97) (ci-après le « produit concerné »).

Les produits suivants sont exclus :

- les roues en acier destinées à l'industrie du montage des motoculteurs relevant actuellement de la sous-position 8701 10,
- les roues pour quadricycles routiers,
- les parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en acier,

¹ Avis 2019/C60 du 15 février 2019.

² R(UE) n°2019/1693 de la Commission du 9 octobre 2019 JO L259 du 10 octobre 2019.

³ R(UE) n°2020/353 de la Commission du 3 mars 2020 JO L65 du 4 mars 2020.

— les roues pour véhicules automobiles spécifiquement conçus pour des usages en dehors du réseau routier public (par exemple, roues pour tracteurs agricoles ou forestiers, pour chariots élévateurs, pour tracteurs d'aviation, pour tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier),

— les roues pour remorques de voitures particulières et pour caravanes, non automobiles, dont le diamètre de la jante ne dépasse pas 16 pouces,

— les roues pour remorques ou semi-remorques, spécialement conçues pour des usages autres que la voie publique (par exemple, roues pour remorques agricoles et autres engins agricoles remorqués utilisés dans les champs).

Les taux du droit antidumping définitif applicable au prix net franco frontière de l'Union, avant dédouanement, du produit défini ci-dessus et fabriqué par les sociétés énumérées ci-après s'établissent comme suit :

Société	Droit antidumping définitif (en%)	Code additionnel TARIC
Xingmin Intelligent Transportation Systems Co.	50,3	C508
Ltd Tangshan Xingmin Wheels Co. Ltd	50,3	C509
Xianning Xingmin Wheels Co., Ltd	50,3	C510
Autres sociétés ayant coopéré, énumérées à l'annexe	50,3	Voir l'annexe
Toutes les autres sociétés	66,4	C999

L'application des taux de droit individuels précisés pour les sociétés mentionnées ci-dessus est subordonnée à la présentation aux autorités douanières des États membres d'une facture commerciale en bonne et due forme, sur laquelle doit apparaître une déclaration datée et signée par un représentant de l'entité délivrant une telle facture, identifié par son nom et sa fonction, et rédigée comme suit : « *Je, soussigné(e), certifie que les (unités) de (produit concerné) vendues à l'exportation vers l'Union européenne et faisant l'objet de la présente facture ont été fabriquées par (nom et adresse de la société) [code additionnel TARIC] en [pays concerné]. Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes* ».

À défaut de présentation d'une telle facture, le droit applicable à « toutes les autres sociétés » s'applique.

Lorsqu'une déclaration de mise en libre pratique est présentée pour le produit concerné, le nombre d'unités du produit importées est inscrit dans la rubrique correspondante de ladite déclaration.

Par ailleurs, les montants déposés au titre du droit antidumping provisoire institué par le règlement (UE) 2019/1693 sont définitivement perçus.

Si un producteur établi en République populaire de Chine fournit à la Commission des éléments de preuve suffisants établissant :

i) qu'il n'a pas exporté les marchandises décrites à l'article 1er, paragraphe 1, originaires de la République populaire de Chine au cours de la période d'enquête (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018);

ii) qu'il n'est pas lié à un exportateur ou à un producteur soumis aux mesures instituées par le présent règlement ; et

iii) qu'il a effectivement exporté les marchandises concernées ou s'est engagé d'une manière irrévocable par contrat à en exporter une quantité importante vers l'Union après la fin de la période d'enquête.

la Commission peut modifier l'annexe afin d'appliquer à ce producteur le droit applicable aux producteurs ayant coopéré non inclus dans l'échantillon, c'est-à-dire 50,3 %.

Producteurs-exportateurs chinois ayant coopérés non inclus dans l'échantillon

Nom	Code additionnel TARIC
Dongfeng Automobile Chassis System Co., Ltd (également appelé «Dongfeng Automotive Wheel Co., Ltd»)	C511
Hangzhou Forlong Impex Co., Ltd	C512
Hangzhou Xingjie Auto Parts Manufacturing Co., Ltd	C513
Jiaxing Henko Auto Spare Parts Co., Ltd	C514
Jining Junda Machinery Manufacturing Co., Ltd	C515
Nantong Tuenz Corporate Co., Ltd	C516
Ningbo Luxiang Autoparts Manufacturing Co., Ltd	C517
Shandong Zhengshang Wheel Technology Co., Ltd	C518
Shandong Zhengyu Wheel Group Co., Ltd	C519
Xiamen Sunrise Group Co., Ltd	C520
Yantai Leeway Electromechanical Equipment Co., Ltd	C521
Yongkang Yuefei Wheel Co., Ltd	C522
Zhejiang Jingu Co., Ltd	C523
Zhejiang Fengchi Mechanical Co., Ltd	C524
Zhengxing Wheel Group Co., Ltd	C525
Zhenjiang R&D Auto Parts Co., Ltd	C526